

Les informations du Président

- **USEP :**
Signature d'une convention. L'USEP s'est montrée très intéressée quant à la mise en place du Dispositif Jeunes.
- **Championnats du Monde 2010 :**
Le mondial était un pari osé pris il y a plus de cinq ans. Le Président tient à remercier l'ensemble des personnes ayant contribué à la réussite de cet événement.
- **YIFB 2010 :**
Contexte difficile : Jeux Asiatiques + proximité avec les Championnats du Monde.
- **CNOSF :**
Un Conseil d'administration s'est tenu le 22 septembre. La réforme des collectivités territoriales et de la clause de compétence générale va contraindre les collectivités à faire des choix. Le financement des investissements sportifs reste un enjeu primordial pour le mouvement sportif.
- **Ecole de management de Strasbourg :**
Intervention du Président dans le cadre d'un programme de formation destiné aux dirigeants.
- **Côte d'Opale :**
Signature d'une convention pour promouvoir le projet de base arrière des JO 2012.
- **AG Badminton Europe :**
Poul-Erik HOYER-LARSEN élu président lors de l'assemblée générale qui s'est déroulée pendant les Championnats du Monde.
- **Jeux Méditerranéens :**
Les prochains jeux se dérouleront en juin 2013 en Grèce à Volos. Le Badminton, qui devait faire son entrée en 2017, y sera dès 2013.
- **Contrôle fiscal :**
La Fédération (secteur commercial) était soumise à un contrôle fiscal (TVA) qui vient de se clôturer avec les félicitations de la part du contrôleur et sans aucune notification de redressement.

Les informations du DTN

Actualité des Equipes de France :

- **JO de la jeunesse, Singapour 2010**
 - Lucas CLAERBOUT 2^e de sa poule, perd contre le finaliste.
 - Léa PALERMO 3^e de sa poule.
- **Championnats du Monde à Paris**
 - Satisfaction d'ensemble (attitude, comportement et prestations sportives)
 - Déception pour Matthieu LO YING PING et Brice LEVERDEZ
 - Hongyan PI tient son rang
 - Beaucoup de remerciements et de félicitations de la part des institutionnels, délégations étrangères, membres BWF...

Formation

- **Coaches Conference :** 104 participants dont 18 étrangers
- **2 DVD « techniques »** sont sortis lors des Championnats du Monde : ils sont en vente à la boutique fédérale (Fan Avenue)
- **Mention très bien au baccalauréat série S** pour Marin BAUMANN, pensionnaire au pôle France de l'INSEP

Dispositif Jeunes

- **Lancement réussi** le 23 août au CNOSF
- **Les mallettes pédagogiques** sont en vente sur le site de la boutique fédérale (Fan Avenue)
- **Le kit pédagogique (Décathlon)** est en vente en ligne
- **Réactivation du blog « DJ »** dj.ffba.org
- **Demande d'intervention** de la BWF à Lausanne les 5 et 6 octobre

Cahier 1, vie fédérale

- 1~ Les infos du Président
- 1~ Les infos du DTN
- 2 ~ Les Yonex IFB
- 3 ~ La FFBA sort de ses murs
- 5 ~ Le Dispositif Jeunes

Cahier 2, infos dirigeants

- 1~ Politiques sportives dans les territoires
- 2 ~ rubrique emploi
- 3 ~ dossier : la responsabilité des dirigeants associatifs

Cahier 3, décisions

- 1~ Secteur Compétitions / Secteur Administratif
- 2~ Secteur Administratif / Décisions individuelles

Vie Fédérale

Yonex Internationaux de France : On remet ça !

Les Yonex Championnats du Monde ont été une grande réussite tant sur le terrain que dans les tribunes. Et cela, c'est grâce à vous. Vous : les clubs, comités et ligues qui avaient amené nos licenciés voir les plus grands champions de la discipline au Stade Pierre de Coubertin.

On peut le refaire ! Les meilleurs, Peter GADE et Taufik HYDAYAT, seront encore là en Novembre à Paris pour les Yonex IFB. L'occasion de venir les applaudir et prendre une bonne dose de Badminton !

Pour revivre la même aventure, la FFBA lance le challenge des Comités Départementaux. Cette opération récompensera le Comité Départemental qui emmènera le plus de licenciés à Paris. Vous avez jusqu'au 27 octobre pour vous rassembler et mettre l'ambiance à Coubertin. Toutes les modalités sont consultables sur le site www.ifbyonex.com.

Deux places pour le prix d'une !

Du vendredi 15 au lundi 18 octobre (inclus), pour une place achetée, une place offerte. Cette offre est uniquement valable pour les mardi 2 et mercredi 3 novembre 2010.

A événement exceptionnel, jeudi exceptionnel !

Coubertin se féminise

A événement exceptionnel, journée exceptionnelle. Pour la première fois, les Yonex IFB accueilleront une journée de la femme **le jeudi 4 novembre** en proposant l'entrée gratuite à 500 femmes et jeunes filles.

Pour profiter de cette invitation de la FFBA, connectez-vous au site www.ifbyonex.com pour réserver votre précieux sésame. Ce billet symbolique vous permettra d'accéder gratuitement au Stade Pierre de Coubertin. Le rendez-vous est pris pour faire de ce grand événement sportif un moment féminin. Retrouvons-nous TOUTES à Coubertin le jeudi 04 novembre.

* Offre limitée aux 500 premières demandes. Ces places sont incessibles et strictement réservées aux femmes

Tous à l'école

Premier sport pratiqué à l'école, la FFBA met à l'honneur les scolaires en proposant la journée du jeudi 4 novembre à tarif préférentiel (pour les groupes scolaires et UNSS). De quoi prolonger les vacances avec un spectacle riche en émotion !

Une seule adresse à retenir, pour suivre l'événement et réserver ses places : www.ifbyonex.com



Wanted !

Le magazine de la Fédération, 100% badminton, est à la recherche de personnalités et d'initiatives locales à mettre à l'honneur. Pourquoi pas vous ?

Afin de poursuivre la valorisation des actions de promotion initiées lors du Plan d'Animation Territorial (PAT), nous souhaitons réaliser des reportages présentant des initiatives de clubs, comités départementaux et ligues régionales mettant en avant des actions innovantes pour faire la promotion de notre sport. Proposez-nous vos initiatives !

Nouvelle rubrique pour cette saison : Mon bad à moi ! Nous vous donnons l'occasion de présenter une personnalité marquante du badminton local, sa façon de vivre le badminton, son implication dans le badminton et sa vie professionnelle, ou toute autre facette qui vous paraisse importante à valoriser. Si vous connaissez une personne qui mérite un coup de projecteur, c'est le moment de nous la présenter !

Pour participer à ces deux rubriques, n'hésitez pas à écrire à magazine@ffba.org

En Bref

Le bad chez Stéphane BERN

Habitué des têtes couronnées, le présentateur Stéphane BERN s'est essayé au badminton dans son émission « Comment ça va bien ? » diffusée en milieu d'après-midi sur France 2. Avant cela, le chroniqueur Cédric BEAUDOUX est allé prendre un cours accéléré avec Barbara MATIAS.

Bilan chiffré des Yonex Championnats du Monde

210 comme le nombre de journalistes accrédités
35 comme le nombre de reportages TV diffusés
34 comme le nombre de passages radio
28 comme le nombre d'heures de diffusion sur Eurosport
20 comme les JT de 20 h de TF1 et France2
7 comme le suivi quotidien de l'Équipe
1 comme la une du journal Libération

La FFBA sort de ses murs

Balade automnale

La FFBA sera en octobre et novembre au contact de différents publics dans le but de se faire connaître et pérenniser ses actions de développement.

Première étape, du 22 au 25 octobre prochains, **le salon KID EXPO**. Ce paradis pour les enfants, étalé sur 10 000 m², est une occasion en or pour promouvoir le Dispositif Jeunes et tout particulièrement ses produits spécifiques adaptés aux plus jeunes. Avec un terrain de jeux ouvert et accessible à tous, la FFBA poursuit son engagement de vouloir fidéliser les plus petits.

Changement de cap en novembre avec **le Salon des Maires et des Collectivités Locales**. Avec plus de 145 000 licenciés, un chiffre en hausse constante, le badminton doit trouver des appuis auprès des mairies et collectivités pour continuer son développement. La problématique « Equipement », avec des clubs saturés, touche particulièrement notre sport et notamment après des Championnats du Monde réussis. La FFBA doit poursuivre son travail de sappe envers les décideurs territoriaux pour augmenter sa capacité d'accueil dans tout l'hexagone.

Dans le rétro

La FFBA, dans le cadre d'une opération menée par l'INSEP, a participé aux **Journées du Patrimoine** les 18 et 19 septembre derniers. L'INSEP, haut lieu du sport français, a ouvert ses portes durant tout le week-end. L'occasion de faire découvrir de nombreux sports, dont le badminton, dans ce vivier de futurs champions. Certains membres du Collectif France se sont prêtés au jeu en mettant leur talent au profit des débutants. Une opération découverte réussie.

Sous l'égide du CNOSF, investigateur de ce projet, les **journées Sport - Santé - Bien être** ont eu lieu les 24 et 25 septembre dans toute la France. La FFBA a été l'invitée, au côté de très nombreux sports, de l'étape parisienne. Dans le Parc de Reuilly, un terrain de badminton avait été installé. Le temps n'était pas de la partie mais l'essentiel est ailleurs. La FFBA va à la rencontre de son public pour se faire connaître et reconnaître.

Agenda :

- 22 au 25 octobre : Kid Expo, Porte de Versailles Paris
- 26 au 31 octobre : SuperSeries du Danemark
- 2 au 7 novembre : Yonex Internationaux de France
- 23 au 25 novembre : Salon des Maires et des Collectivités Locales, Porte de Versailles Paris
- 4 et 5 décembre : Téléthon

En Bref ... suite

DVD édition limitée : le meilleur des Yonex Championnats du Monde

Afin de conserver une trace indélébile de ces championnats du monde, procurez vous le DVD souvenir collector au tarif de 29 euros. Retrouvez les meilleurs moments des championnats avec au programme : des résumés de chaque finale, les rencontres des meilleurs européens et surtout un gros plan sur les 18 français en lice.

Pour acquérir ce DVD, rendez-vous sur le stand boutique des Yonex IFB avant de le retrouver à la vente sur le site de la boutique officielle www.ffba.fanavenue.com.

LA FFBA s'engage pour le Téléthon

Depuis plusieurs années, les clubs de badminton français sont nombreux à s'investir chacun à leur façon pour soutenir l'AFM grâce au Téléthon. En 2010, la FFBA poursuivra et développera son engagement auprès de l'AFM, en proposant aux badistes de France et de Navarre de battre le record d'échanges établi lors du Téléthon 2009 : 3 713 échanges. Tous à vos raquettes le premier week-end de décembre (4 et 5) pour pouvoir dire « Tous on est plus fort que Tout ».

Le Dispositif Jeunes, l'autre chantier de la rentrée

Les soucis techniques étant résolus, vous pouvez désormais retrouver toutes les informations relatives au Dispositif Jeunes sur le site dj.ffba.org. De plus, les outils du Dispositif Jeunes, tant attendus, sont maintenant disponibles à la vente.

La mallette est en vente sur le site de la boutique officielle : www.ffba.fanavenue.com.

Le Kit est en vente sur le site de Decapro www.decapro-clubs.com. N'oubliez pas d'entrer votre code remise pour bénéficier du tarif spécial clubs, comités départementaux et ligues.

ffba
Nécessaire à l'usage de la badminton

Dispositif JEUNES

LES PRODUITS DU DISPOSITIF JEUNES SONT MAINTENANT DISPONIBLES A LA VENTE*

MALLETE PEDAGOGIQUE

Retrouvez les autres produits du Dispositif Jeunes (Passbad, les livrets minibad, DVD techniques,...) sur le site de la boutique fédérale : www.ffba.fanavenue.com

PRIX DE LA MALLETE : 59€ TTC l'unité
frais de port inclus

KIT FFBA / Dispositif JEUNES

IMPORTANT :
Afin de bénéficier du tarif fédéral, vous devez indiquer le code de remise, lors de la validation de votre commande.

code de remise :
DJFFBA

PRIX : 420,15€ TTC l'unité
frais de port inclus

*produits en vente sous réserve de disponibilité auprès de nos partenaires

ffba Dispositif JEUNES ARTENGO

La Direction Technique Nationale fait sa rentrée

La DTN s'est réunie les 4 et 5 octobre au Touquet (Pas-de-Calais) pour son traditionnel séminaire de rentrée. Au programme : revue des effectifs et présentation des projets sportifs et des dossiers majeurs de la saison à venir. Ce fut notamment l'occasion d'accueillir "officiellement" Sonia PEGART-BERTHELOT, professeur de sport stagiaire et nommée à la DRJSCS de Toulouse en qualité de Conseillère Technique Nationale Badminton (CTIR zone technique Sud-Ouest). Jean-Marc POCHOLLE, Directeur Technique National, a confirmé les prises de fonction, à la rentrée, d'Olivier BIME en qualité de DTN adjoint en charge de la formation et de l'emploi. Svetoslav STOYANOV et Arif RASIDI sont nommés entraîneurs nationaux chargés respectivement des doubles pour l'un et du simple dames et du suivi des moins de 22 ans au sein du pôle France de l'INSEP, pour l'autre.

Rencontre formation

La FFBA engage une démarche nationale d'accompagnement et de soutien des dirigeants des ligues et comités à travers la mise en œuvre de rencontres de formation. Cette démarche rentre dans le cadre du projet de la contractualisation.

Le premier rassemblement est prévu le week-end du 6 et 7 novembre 2010, à l'occasion des Yonex Internationaux de France de Badminton à Paris Coubertin.

L'objectif à travers ces formations, qui vont ponctuer la saison 2010-2011, est de permettre aux dirigeants de consolider et d'améliorer leurs compétences et d'être ainsi plus performants pour piloter et gérer leurs structures et leurs salariés.

Afin de proposer des thématiques de formation qui répondent aux besoins et attentes des dirigeants, une enquête d'auto-évaluation de leur savoir-faire leur a été adressée.

Le secteur développement se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

L'ACTUALITÉ ASSOCIATIVE, INSTITUTIONNELLE ET LÉGISLATIVE

Les informations des politiques sportives dans les territoires

La réforme des collectivités : Le texte adopté et fortement retouché à l'Assemblée

La réforme des collectivités a été adoptée le 16 septembre 2010 à toute vitesse en 2^e lecture à l'Assemblée, le PS ayant boycotté les débats après les incidents de la veille sur les retraites, dans une version fortement retouchée par rapport à la version du Sénat.

Au cours de la séance de nuit, l'Assemblée nationale a rétabli le scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour l'élection du futur conseiller territorial, appelé à remplacer le conseiller général et le conseiller régional. Ce conseiller territorial siègera en effet à partir de 2014 à la région et au département.

Ce mode de scrutin, adopté en première lecture par les députés avant l'été, avait été ensuite supprimé par le Sénat.

En savoir plus :

<http://vienne.franceolympique.com/art.php?id=32111>

Source : La lettre électronique N68 du CDOS 86

Convention entre une commune et une association : les pièges à éviter

Lorsqu'une commune signe une convention avec une association, il s'agit d'une délégation de service public. Cela se traduit dans les faits, par une acceptation de la collectivité locale pour confier la gestion d'un service public à un organisme privé, et ce quelque soit l'importance dudit service.

Suite à une question posée par un député, la réponse ministérielle nous apporte toute la jurisprudence en la matière. C'est suffisamment rare pour que vous puissiez sauter sans attendre sur le stylo le plus proche et prendre bonne note d'une information exceptionnelle et ce, que vous soyez élu municipal ou président d'association.

En savoir plus :

http://www.loi1901.com/intranet/a_news/index_news.php?id=1558

Source : Lettrasso N°353 du mardi 05-10-2010

La dépense sportive des régions de métropole

Au moment où le parlement examine le projet de loi de réforme des collectivités, l'Association des Cadres Territoriaux du Sport des Conseils Régionaux publie une étude sur les dépenses sportives des régions. Le rapport rappelle que les engagements des régions s'appuient essentiellement sur les compétences que leur a accordées l'acte 1^{er} de la décentralisation : éducation, emploi, formation ou encore aménagement du territoire, qui représentent 73 % de la dépense sportive de celles-ci.

Pour télécharger l'étude :

<http://moselle.franceolympique.com/moselle/fichiers/File/la-depense-sportive-des-regions-francaises-de-metropole-en-2009-enquete-menee-par-l-association-des-.pdf>

Source : Newsletter CDOS de Moselle

Rubrique emploi

Le service civique : Association sportive, vous pouvez accueillir !

Le Service Civique permet à tous ceux qui le souhaitent de s'engager pour une durée déterminée dans une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général. Plus particulièrement, le Service Civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans.

En tant qu'association (ligue, comité, club), vous rentrez dans le cadre du service civique, vous pouvez donc tout à fait accueillir un volontaire.

Pour en savoir plus :

<http://isere.franceolympique.com/art.php?id=29169>

Source : La lettre du CDOS Isère de Septembre 2010

Vous souhaitez recruter un salarié : les démarches à suivre...

Que doit faire une association lorsqu'elle souhaite embaucher un salarié ? La réponse, comme toujours, est à la fois simple et compliquée. Nous allons essayer de faire le point sur ce sujet à la fois sensible et heureux, car une embauche est toujours un signe positif.

Pour embaucher un premier salarié, une association déclarée doit s'immatriculer au répertoire national des entreprises de l'Insee, via la déclaration de création d'une association employeur de personnel auprès de l'Urssaf, qui tient lieu de centre de formalités des entreprises (CFE) pour les associations.

En savoir plus :

http://www.loi1901.com/intranet/a_news/index_news.php?id=1522

Source : Lettrasso N°345 du mardi 13-07-2010

Zoom sur le cumul d'emplois

Le cumul d'emplois, permis par la loi, n'est pas rare dans la branche du sport mais peut amener le salarié à dépasser les durées maximales de travail posées par le Code du travail et la Convention Collective Nationale du Sport. Pour rappel, le cumul des emplois ne doit pas amener le salarié à dépasser les durées maximales de **10 heures par jour, 48 heures par semaine** (article L.3121-35 du Code du travail), **44 heures hebdomadaires de moyenne sur une période de 12 semaines consécutives** (article L.3121-36 du Code du travail), et **44 heures hebdomadaires sur plus de 15 semaines par an** (article 5.1.3.2 de la CCNS).

Les risques en cas d'infraction ne sont pas négligeables puisque l'employeur chronologiquement responsable du dépassement encourt l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe, soit 1 500 € portés à 3 000 € en cas de récidive. Le salarié peut être également condamné à payer cette amende.

Source : CoSMos Newsletter juridique de septembre 2010

Les Rencontres nationales de l'Emploi Sportif et de Loisirs

Cette année, les Rencontres Nationales de l'Emploi Sportif et des Loisirs se déroulent à Nice les 14, 15 et 16 octobre prochain.

Ces trois jours de rencontres, dont l'organisation a été confiée à l'APPASCAM (Association pour la Promotion et la Professionnalisation de l'Animation Sportive et Culturelle dans les Alpes Maritimes) et portés par le Groupement National Profession Sport & Loisirs, permettent à l'ensemble des acteurs de l'emploi sportif et des loisirs d'échanger autour de différents sujets d'actualité de notre secteur.

En savoir plus :

<http://www.rencontres-emploisportif.fr/>

Dossier

La responsabilité des dirigeants associatifs

Jusqu'où la responsabilité pénale des administrateurs d'une association peut-elle être engagée dans leur relation avec les salariés de l'association, quant à leurs doléances ? Quel est le champ d'application des conventions collectives du sport, et comment le président bénévole s'inscrira-t-il dans celles-ci ? Sur le plan civil, la responsabilité d'un administrateur peut-elle être engagée à l'égard de l'association ? Sur le plan pénal, les administrateurs peuvent-ils voir engagée leur responsabilité personnelle ? Devant la spécialisation et professionnalisation d'un poste d'administrateur d'association, est-il prévu des cycles de formation ? Existe-t-il une protection juridique face au flou qui entoure aujourd'hui les fonctions d'administrateur ?

Toutes ces questions, et bien d'autres encore, les dirigeants associatifs se les posent tous les jours. En effet, il s'agirait de définir ou redéfinir les contours des responsabilités assumées au sein des associations, désormais sans cesse croissantes pour ces derniers.

C'est le sens de la question posée par M. Manuel Valls (PS - Essonne) à la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. Quid des attentes des présidents d'association ?

Réponse de la ministre publiée au JO le 10/09/2010 :

La grande variété des activités des associations françaises, dont les structures et les règles de fonctionnement internes sont librement déterminées par des statuts, génère l'application d'un nombre croissant de règles juridiques relatives à la responsabilité des associations et de leurs dirigeants.

Les risques liés aux activités associatives sont nombreux mais dans une certaine mesure prévisibles et peuvent être anticipés voire maîtrisés par des dispositifs adaptés.

Le domaine du sport en offre une illustration.

Dans celui-ci le législateur oblige les associations à souscrire pour l'exercice de leur activité des garanties d'assurance couvrant leur responsabilité civile, celle de leurs préposés salariés ou bénévoles et celle des pratiquants du sport.

Pour les secteurs non pourvus d'une obligation réglementaire ou légale de ce type, l'État a mis en place en 2006 un dispositif destiné à faciliter la mise en oeuvre de la protection juridique des bénévoles qui couvrent les diverses activités qu'ils exercent au sein de leur association ou pour son compte.

Il s'agit de la responsabilité civile générale ainsi que celle de mandataire social et de dépositaire et de l'aide au recours ou à la défense.

Elle vise les bénévoles réguliers dirigeants élus de droit, animateurs et animatrices au moyen de contrats collectifs souscrits par les associations ou les fondations, analogues au contrat collectif visé à l'article L. 321-5 du code du sport.

Cette action a concerné 250 000 bénévoles en 2006.

Elle a été reconduite en 2007 pour toucher les petites associations et a alors concerné 242 385 bénévoles.

Ce dispositif étant incitatif, il n'a pas été reconduit en 2008.

De même, de nombreux outils de soutien à la vie associative, tels que les centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB), ont été mis en place à l'initiative de l'État.

Ils favorisent l'information des bénévoles sur leurs responsabilités civiles, financières et pénales et les aident dans leurs démarches au moyen du guide du bénévole. Le ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative se mobilise également pour la formation des bénévoles pour laquelle l'État a, en 2007, renforcé sa dotation en mobilisant 8 M€ pour financer près de 350 000 journées de formation dans le cadre du Conseil de développement de la vie associative (CDVA).

Source : Lettrasso N°352 du mardi 28-09-2010

Abréviations utilisées

AG	Assemblée générale fédérale
BF	Bureau fédéral
CD	Comité directeur fédéral
CPL	Conseil des présidents de ligue
DTN	Directeur (ou Direction) technique national(e)
EFB	École française de Badminton
ETR	Équipe technique régionale
GdB	Guide du Badminton
RGC	Règlement général des compétitions
TIJ	Trophées interrégionaux jeunes
TNJ	Trophées Nationaux Jeunes
CFA	Commission fédérale d'appel
CNI	Commission Nationale Interclubs

Les décisions réglementaires

SECTEUR COMPÉTITIONS

Championnat de France vétérans

Exposé des faits

Proposition d'aligner les catégories d'âge sur celles de la BWF avec l'intégration des catégories V6 et V7.

Décision :

CD 11–12 juin 2010

Alignement des catégories d'âge vétérans sur l'international.

Intégration des résultats internationaux

Exposé des faits :

La commission classements propose d'intégrer les résultats internationaux au classement par points, selon un barème spécifique.

Décision :

CD 1 – 2 octobre 2010

Le barème de points proposé est validé et applicable à compter du 1^{er} juillet 2010.

Barème publié en annexe 1

Règlementation relatives aux équipements sportifs

Exposé des faits :

Publication, en fin de saison sportive 2009 - 2010, de nouvelles mesures applicables en matière d'équipements sportifs dans le cadre de la pratique compétitive.

Plusieurs clubs ou ligues ont informé la Fédération de leur incapacité à mettre en œuvre ce règlement.

Décision :

CD 1 – 2 octobre 2010

Le Comité Directeur sursoit à l'ensemble de la nouvelle réglementation technique relative aux gymnases : tapis, hauteur de gymnase

SECTEUR ADMINISTRATIF

Approbation par le Ministère des règlements votés à l'assemblée générale :

- **Règlement intérieur**
Approuvé sans observations
- **L'Officiel du Badminton (LOB)**
Publication des décisions réglementaires sous forme électronique.
Modification de l'article A. 131-1 du code du sport par arrêté du 9 septembre 2010.
- **Règlement Disciplinaire**
Le Comité Directeur prend acte des modifications demandées par le Ministère. Corrections mineures consistant à préciser que les sanctions non définitives font l'objet d'une « information » et non d'une « publication »

Modifications publiées en annexe 2

Sujets divers concernant les règlements

Le Comité Directeur prend acte des précisions et interprétations formulées par la commission règlements.

- Moins de 9 ans :
Malgré l'adoption d'un tarif réduit pour les moins de 9 ans, aucune catégorie d'âge spécifique n'a été créée. Tous les licenciés de moins de 11 ans sont « poussins »
- Médecin et comités :
Les statuts de comités départementaux doivent prévoir que leur comité directeur comprend un docteur en médecine licencié, de préférence spécialiste en médecine du sport.
- Mutation de licenciés individuels :
Les licenciés individuels (ex : licence prise directement auprès dans une ligue) qui prennent, la saison suivante, une licence dans un club ne sont soumis à aucun délai de carence.
- Signature des formulaires de notification :
Dans le cas d'un mineur, les formulaires de notification immédiate (carton rouge ou noir) doivent être signés par l'accompagnateur majeur du joueur ; ce dernier peut cosigner ce document.
- Durée de validité du statut d'assimilé :
Ce sujet, lié à la fin de validité d'une carte de séjour pendant la saison, doit faire l'objet d'investigations complémentaires.

DECISIONS INDIVIDUELLES

Recours auprès de la Commission Litiges du Badminton Saint-Hilairien suite à la décision de la CNI sur la journée 7

Exposé des faits :

En application du règlement, la CNI a infligé une amende financière au club de St Hilaire pour arbitre insuffisamment gradé sur la journée 7.

Décision :

Commission litiges 5 août 2010

Considérant :

- Les obligations d'arbitrage dans le règlement du Championnat de France Interclubs ;
- L'absence de saisie de la ligue Basse-Normandie des résultats de l'examen d'arbitrage départemental dans la base de données Poona ;
- Les éléments apportés dans le courrier en date du 5 mars 2010

La commission litiges annule la décision de la CNI concernant cette amende pour absence de qualification d'arbitre.

L'Officiel du badminton

Journal officiel de la fédération française de badminton

L'officiel du Badminton, journal officiel de la Fédération Française de Badminton, association déclarée, habilitée par arrêté ministériel du 15 décembre 2008 (SJSV 0830796A).

9/11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex.

Tél. : 01 49 45 07 07

Courriel : lob@ffba.org

Dépôt légal : ISSN 1957-2417

Directeur de la publication : Paul-André Tramier

Directrice de la rédaction : Magali Godin

Comité de rédaction : Jean-François Aninat, Bruno Bert, Pierre-Emmanuel Panier

Ont collaboré à ce numéro : Céline Berton, Ludivine Lattat, Jonathan Ragonez.

Disponible gratuitement sur le site de la Fédération Française de Badminton, www.ffba.org, et par abonnement sous formule numérique à la lettre d'informations de la Fédération :

<http://www.ffba.org/home/newsletter.php3>

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions d'autres sociétés ; si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous contacter en indiquant vos noms et adresse.

Nos Partenaires

Journal officiel de la fédération française de badminton



Partenaires des Equipes de France de Badminton :



Nos Fournisseurs

Journal officiel de la fédération française de badminton



L'Officiel du Badminton


Journal officiel de la fédération française de badminton

Les Annexes

Annexe 1 : Barème de points pour les résultats internationaux

Annexe 2 : Modifications au règlement disciplinaires
demandées par la Ministère

Bareme de points proposé par la CNC & la DTN pour la saisie des résultats Internationaux Adultes & Jeunes

		Winner / Vainqueur	Runner up / Finaliste	Semi-Finalist	Quarter-Finalist	round 3 or 1/8	round 2 or 1/16	round 1 or 1/32	Q-runner up	Q-112	Q-114	Q-118
BWF Events		3888	3402	2916	2430	1944	1458	972	810	648	486	324
Super Serie Premier		3572	3062	2552	2041	1521	1021	851	680	510	340	284
Super Series		3402	2916	2430	1944	1458	972	810	648	486	324	270
Grand Prix Gold		2916	2430	1944	1458	972	810	648	486	324	270	216
Grand Prix		2430	1944	1458	972	810	648	486	324	270	216	162
International Challenge	World U19 / JOJ	1944	1458	972	810	648	486	324	270	216	162	108
International Series	European U19	1458	972	810	648	486	324	270	216	162	108	90
Future Series	Open A U19	972	810	648	486	324	270	216	162	108	90	72
	Open B U19	810	648	486	324	270	216	162	108	90	72	54
6 Nations U17	Open C U19 Langefeld U17 HvidovreU17	648	486	324	270	216	162	108	90	72	54	36
8 Nations U15	Lausanne U17 Ballerup U15 Langefeld U15	486	324	270	216	162	108	90	72	54	36	30
	Malmoe U15 Varbergs U15 Honsbreck U15 Olve U15	324	270	216	162	108	90	72	54	36	30	24
	Greve U13	108	90	72	54	36	30	24	18	12	10	8
	Varbergs U13 Olve U13	72	54	36	30	24	18	12	10	8	6	4

Règlement disciplinaire

Modifications demandées par le ministère chargé des sports sur le règlement disciplinaire, par rapport à la version votée par l'assemblée générale (en rouge ci-dessous).

Modifications entérinées par le comité directeur des 1^{er} et 2 octobre 2010.

Article 2.2.6 Délibération

- L'organe disciplinaire délibère à huis clos, hors de la présence de l'intéressé, de ses défenseurs, des personnes entendues à l'audience et du représentant chargé de l'instruction. Il statue par une décision motivée.
- La décision est signée par le président et le secrétaire. Elle est aussitôt notifiée par lettre adressée dans les conditions définies au premier alinéa de l'article 2.2.3.
- La notification mentionne les voies et délais d'appel. Elle indique éventuellement le caractère non suspensif de l'appel, dans les conditions de l'article 2.3.1, 4^e alinéa.
- Les sanctions appliquées à l'intéressé font l'objet d'une information ~~sont indiquées~~ sur les sites fédéraux accessibles aux licenciés, officiels et organisateurs de compétitions, dans la seule mesure où elles sont applicables immédiatement, c'est-à-dire si l'appel n'est pas suspensif et jusqu'à décision de l'organe disciplinaire d'appel. Cette information ~~Elles mentionnent~~ qu'un appel est possible (pendant le délai d'appel mentionné à l'article 2.3.1) ou qu'un appel est en cours.
- Si l'intéressé n'exerce pas son droit d'appel, la décision de l'organe de première instance, devenue définitive, est publiée dans les conditions de l'article 2.3.4.

Article 3.3 Suspension à titre conservatoire après une disqualification

- Un licencié ayant fait l'objet d'une disqualification par le juge-arbitre d'une compétition est suspendu à titre conservatoire de toute compétition, sous le contrôle du secrétaire général de la Fédération, jusqu'à ~~prise d'effet~~ ~~publication~~ de la décision de l'organe disciplinaire de première instance.
- Cette mesure conservatoire ne peut excéder deux mois à compter du fait générateur.